

**Bureau de la réglementation, des titres
et des élections**

ARRÊTE
**PORTANT INSTALLATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE PROPAGANDE
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 9 JUIN 2024**

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code électoral et notamment ses articles R.32 à R.34;

VU la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n°79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen susvisée, modifié en dernier lieu par le décret n°2023-1389 du 29 décembre 2023 ;

VU le décret n°2024-26 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret du 14 février 2024, publié au Journal officiel n°0038 du 15 février 2024 nommant Monsieur Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU l'ordonnance du Premier Président de la cour d'appel de Nîmes en date du 25 mars 2024 ;

VU la désignation du représentant de La Poste en date du 27 février 2024 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est institué pour l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024, **une commission départementale de propagande.**

Article 2 : la composition de la commission départementale de propagande est la suivante :

Président :

- Monsieur Hervé LEMOINE, premier vice-président au tribunal judiciaire d'Avignon, titulaire
- Monsieur Olivier LEFRANCO, vice-président au tribunal judiciaire d'Avignon, suppléant

Membres :

- Monsieur Denis MARSAL, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, préfecture de Vaucluse, titulaire
- Madame Bettina BLANC, chef du bureau de la réglementation, des titres et des élections, préfecture de Vaucluse, suppléante
- Madame Julie PARIS, représentant le responsable régional de La Poste, titulaire
- Monsieur Fabrice CRUVELLIER, représentant le responsable régional de La Poste, suppléant

Secrétaire : Madame Maria GOMES, adjointe au chef de bureau de la réglementation, des titres et des élections à la préfecture de Vaucluse.

Article 3 : chaque liste de candidats peut désigner un représentant qui participe, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 4 : conformément aux dispositions prévues par l'article R.34 du code électoral, la commission est chargée des opérations suivantes :

- faire procéder à l'adressage des enveloppes à envoyer aux électeurs ;
- remettre à La Poste, **au plus tard le mercredi 5 juin 2024**, les enveloppes contenant une circulaire et un bulletin de vote par liste de candidats pour une livraison aux électeurs du département au plus tard la veille du scrutin soit le samedi 8 juin 2024 ;
- envoyer dans chaque mairie, **au plus tard le mercredi 5 juin 2024**, les bulletins de vote de chaque liste de candidats destinés aux bureaux de vote, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits dans chaque commune.

Article 5 : les listes candidates ou leur représentant devront remettre au président de la commission départementale de propagande les circulaires et bulletins de vote destinés aux électeurs ainsi que les bulletins de vote destinés aux bureaux de vote jusqu'au **lundi 27 mai 2024 à 18 heures, dernier délai.**

Le dépôt des bulletins de vote et des circulaires des listes candidates devra être effectué dans les locaux des opérations de colisage et mise sous pli : **au parc des expositions d'Avignon (hall A), chemin des Férons à 84140 AVIGNON ;**

Les modalités pratiques de livraison des circulaires des listes candidates et des bulletins de vote feront l'objet d'une information aux listes candidates ou à leur représentant et seront mentionnées sur le site internet des services de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr, rubrique « Elections », « Elections Politiques » « Election des représentants au Parlement européen 2024 ».

Article 6 : la commission départementale de propagande se réunira **au parc des expositions d'Avignon (hall A), chemin des Férons à 84140 Avignon.**

- le lundi 27 mai 2024 à 18 heures ;

D'une part, pour vérifier la conformité des circulaires et bulletins de vote livrés par les listes candidates à ceux validés par la commission nationale de propagande et d'autre part, pour vérifier les quantités livrées par les listes des candidats

Article 7 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse, le Premier Président de la Cour d'Appel de Nîmes et le responsable Régional de La Poste, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **30 AVR. 2024**

Pour le préfet,
La secrétaire générale

Sabine ROUSSELY